

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2019 au 31 mars 2020)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 4

Période	Espèce	Limite de prise	Limite de longueur	Engin de pêche	Note
1er avril 2019 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
26 avril 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Truite arc-en-ciel	10			
	Truite fardée et truite brune	5 en tout			
26 avril 2019 au 30 novembre 2019	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	aucune limite			
17 mai 2019 au 30 novembre 2019	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
14 juin 2019 au	Achigans	6 en tout			

14 juin 2019 au 30 novembre 2019	Maskinongé et maskinongé tigré	2		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2019 au 31 octobre 201	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac Grand lac Saint-François - (incluant les parties du lac comprises dans le parc national de Frontenac)(45°53'55" N., 71°09'30" O.)

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			
26 avril 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	même que la zone			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ouananiche	même que la zone			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
20 décembre 2019 au 31 mars 2020	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			